

Réunion de la CRGCS du 5 juillet 2022

Siège de la Ligue de Bretagne à MONTGERMONT

Présents : Stéphanie ORAIN, Philippe LE YONDRE, Marcel DELEON, Jean-Yves LE DROFF, Gerard GOUZERCH, Jean-Pierre LORGEUX, Maurice JOUBIN.

Excusés : Remy FEMENIA, Rémy MOULIN, Yves SIZUN.

1) - Courriers clubs

La commission prend connaissance des différents courriers clubs.

Les désidératas calendrier (Alternance jumelage) seront étudiés lors de la numérotation des calendriers.

La commission rappelle aux clubs que concernant la constitution des groupes le seul critère pris en compte est le critère géographique avec pour l'objectif de minimiser l'ensemble des déplacements et non pas la situation d'une équipe en particulier.

2) – Engagement Coupe de France : 697 Clubs inscrits.

- 203 clubs pour le District 29
- 182 clubs pour le District 56
- 163 clubs pour le District 35
- 149 Clubs pour le District 22

La commission procède au décompte du nombre de matches pour chaque tour afin d'obtenir les 14 qualifiés à l'issue du 6° tour. Le tirage du 1° tour devra être réalisé avant le 28 JUILLET pour diffusion le 30 juillet (Diffusion Intégrale du tirage uniquement par LBF)

- 1° Tour le 28/08/2022 = 277 Matches
- 2° Tour le 04/09/2022 = 200 Matches
- 3° Tour le 11/09/2022 = 106 Matches (Rentrée des N3)
- 4° Tour le 25/09/2022 = 54 Matches (Rentrée des N2)
- 5° Tour le 09/10/2022 = 28 Matches (Rentrée des N1)
- 6° Tour le 16/10/2022 = 14 Matches

3) – Courrier US FREMUR FRESNAYE HENANBIHEN

Demande d'être placé En R3 au Lieu de R2 du fait du départ d'une grande partie de l'effectif et pas d'entraîneur avec le diplôme correspondant.

La commission accepte la demande de HENANBIHEN US FF de ne pas repartir en R2, mais dit que cette dérogation est accompagnée d'une interdiction d'accéder à l'issue de la saison 2022/2023. (Interdiction de retrouver la position initiale). En conséquence une place est vacante en R2

En application de l'article 11 du règlement championnat seniors LBF,

R2 déficitaire = Accession des meilleurs 2° de R3

- 1° critère Nombre de points au prorata nombre de matches joués
 - o HILLION ST RENE 49 points (22 matches)
 - o FC NAIZIN 49 points (22 matches)



- 2° critère Nombre de matches de suspensions
 - o HILLION ST RENE 13 matches de suspension (22 matches)
 - o FC NAIZIN 8 matches de suspension (22 matches)

**La commission dit que le FC NAIZIN accède en R2 en remplacement du club HENANBIHEN US FF
Le club HENANBIHEN US FF est placé en R3 à la place de NAIZIN**

4) – Courrier du club SP DOMLOUP

Le club SP DOMLOUP demande à être placé en district au niveau de son équipe B en D2, (Départ de l'ensemble de son effectif Equipe 1)

La commission accepte la demande de DOMLOUP SP de ne pas repartir en R3. L'équipe étant replacée en D2 district aucune restriction n'est appliquée à l'issue de la saison 2022/2023 puisque le club ne pourrait de toute façon pas retrouver son niveau initial à l'issue de la saison

En conséquence une place est vacante en R3

En application de l'article 11 du règlement championnat seniors LBF,

R3 déficitaire = repêchage du meilleur 10° de R3

- 1° Critère Priorité Equipe 1
- 2° critère Nombre de points au prorata nombre de matches joués
 - o AS CHANTEPIE 25 points (22 matches)
 - o BO QUESTEMBERG 25 points (22 matches)
 - o ELLIANT MELENICK 25 points (22 matches)
- 3° critère Nombre de matches de suspension au prorata nombre matches joués
 - o AS CHANTEPIE 16 matches de suspension (22 matches)
 - o ELLIANT MELENICK 10 matches de suspension (22 matches)
 - o BO QUESTEMBERG 7 matches de suspension (22 matches)

**La commission dit que le BO QUESTEMBERG est repêché en R3 en remplacement SP
DOMLOUP**

5) – Projets de groupes

La commission établit les projets de groupes R1, R2 et R3, ces derniers seront proposés pour validation au prochain comité de ligue du 16/07/22.

Prochaine réunion de la commission **le mardi 19/07/22** pour la numérotation des championnats 2022/2023.

Le secrétaire de séance

Jean Pierre LORGEUX

Le président de la CRGCS

Philippe LE YONDRE

